

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 3 AVRIL 2024

N° 2024.8

Objet :
Approbation du Compte Administratif 2023 de
la RAFR

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 18 mars, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin, sous la Présidence de Madame ARNAUD-DELOY ;

Affiché le :

ETAIENT PRESENTS :

Véronique ARNAUD-DELOY, Patrick ESPITALIER, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Céline RIGOUARD, Michèle MAMBERT

Votes : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

ABSENTS EXCUSES :

Gaëlle LETTERON (procuration donnée à Gaël BELLEC), Isabelle TAILLIER, Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Patrick ESPITALIER)

ABSENTS :

Alain DESRUES, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOET, Directrice du CCAS.

Madame La Présidente présente au Conseil d'Administration le Compte Administratif 2023 de la Résidence autonomie et le rapport d'activité l'accompagnant conformément à l'article 49 du décret comptable. Le compte administratif est clôturé comme suit :

		Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	119 860,02 €	1 309 268,80 €	1 429 128,82 €
	Exécutions	141 609,90 €	1 240 629,59 €	1 382 239,49 €
Dépenses	Prévisions	119 860,02 €	1 309 268,80 €	1 429 128,82 €
	Exécutions	64 517,46 €	1 212 309,14 €	1 276 826,60 €
Résultat de l'exercice	Excédent	77 092,44 €	28 320,45 €	105 412,89 €
	Déficit			

Le résultat d'exploitation pour l'exercice 2023 est de + 28 320,45 euros.
Madame la Présidente s'absente durant le vote auquel elle ne participe pas.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OUI L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

Approuve à l'unanimité le COMPTE ADMINISTRATIF 2023 de la Résidence Autonomie tel qu'il lui est présenté et le rapport d'activité

Constate la conformité du document avec le COMPTE DE GESTION 2023 établi par le SGC de Pertuis.

Reconnait la sincérité de ces documents comptables,

Autorise Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer tout document se rapportant à la cette décision.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT**

